

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### Commune de Souffelweyersheim

1 place du Général de Gaulle  
67460 SOUFFELWEYERSHEIM  
Téléphone 03.88.20.00.12  
Télécopie 03.88.20.50.64

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire en salle des mariages à la Mairie de Souffelweyersheim sous la présidence de Madame Myriam JOACHIM, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

*Date de la convocation dématérialisée adressée par Mme Myriam JOACHIM Vice-Présidente :  
26 Mars 2025*

Nbre d'élus au Conseil d'Administration : 15	
Élus en fonction : 15	Élus absents : 5
Élus présents : 10	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 2

**Secrétaire de séance : Martial GERHARDY**

#### **Présents :**

Mme Myriam JOACHIM, Mme Monique WAMSLER, M. Martial GERHARDY, M. Laurent REYMANN, M. Sabin MUNTEAN, Mme Béa KLEIN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, Mme Mireille MATTER, M. Jacques BRETON.

**Absents ayant donné mandat vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Fanny GOURDIN a donné son droit de vote à M Sabin MUNTEAN  
Mme Nadia THOMAS a donné son droit de vote à Mme Myriam JOACHIM

#### **Absents sans donner de mandat :**

M. Pierre PERRIN.  
M. Patrick KURTZ.  
M. Jacques BOEHRINGER.

**05/2025 – FINANCES – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024**

Rapporteur :

Le Compte Financier Unique (CFU) commun à l'ordonnateur et au comptable public se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. Il remplit les mêmes fonctions.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

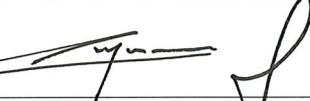
<b>I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER-VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	35 000,00	35 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	35 757,70	35 757,70
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	44 339,02	44 339,02
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	36 283,32	36 283,32
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G= B-E	0,00	-525,62	-525,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	9 339,02	9 339,02
Seide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	0,00	8 813,40	8 813,40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I= C- F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	8 813,40	8 813,40

(1) Les recettes réalisées les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Membres du Conseil d'Administration	
PERRIN Pierre, maire-président	
JOACHIM Myriam, adjointe au maire, vice-présidente	
WAMSLER Monique	
GERHARDY Martial	
REYMANN Laurent	
THOMAS Nadia	
GOURDIN Fanny	
MUNTEAN Sabin	
BOEHRINGER Jacques	
KLEIN Béa	
LALLIER Francine	
TEDESCHI Paul	
KURTZ Patrick	
MATTER Mireille	
BRETON Jacques	

**Considérant** le Compte Financier Unique présenté et résumé comme ci-dessus ;

**Considérant que, dans ce cadre, M. le Président n'étant pas présent à la séance et que le Conseil d'Administration a siégé sous la présidence de « Mme Myriam JOACHIM » ;**

**Le Conseil d'Administration,**

- VU la loi n° 2023-168 du 28 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 205 ;**
- VU la délibération du Conseil Municipal en date N°06 du 27 Juin 2023 adoptant la mise en place du règlement financier du CCAS de Souffelweyersheim ;**
- VU la délibération du Conseil d'administration du CCAS N°07 du 27 Juin 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 pour le CCAS de Souffelweyersheim ;**
- VU le certificat administratif N°07/2024 du 27 Juin 2024 portant adoption du CFU pour le CCAS de Souffelweyersheim ;**
- VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 du CCAS de Souffelweyersheim ;**
- VU le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du CCAS de Souffelweyersheim ;**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Le Président étant absent et donc n'ayant pas pris part au vote,**

- **ADOpte le compte financier unique 2024**
  
- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024.**

**Pour extrait conforme.**

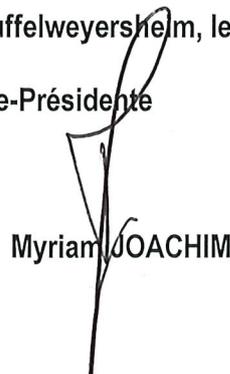
**Secrétaire de séance**



**Martial GERHARDY**

**Souffelweyersheim, le 06/03/2025**

**Vice-Présidente**



**Myriam JOACHIM**



Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :  
Publication numérique faite  
le 10/03/2025